

18 fév 2016 -01:00

Appartient à Conseil des ministres du 26 février 2016

Augmentation de certaines pensions minimales et octroi d'une prime de rattrapage

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine et du ministre des Indépendants Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi relatifs à l'augmentation de certaines pensions minimales et à l'octroi d'une prime de rattrapage dans les régimes des travailleurs salariés et indépendants.

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux avant-projets de loi qui exécutent les notifications budgétaires approuvées par le Conseil des ministres du 11 octobre 2015. Les avant-projets prévoient une augmentation de 0,7% des pensions minimales dans le régime des travailleurs salariés et des indépendants, lorsque la carrière du pensionné est complète, à partir de l'échéance de janvier 2017. Cette augmentation vise à diminuer le risque de pauvreté pour le groupe cible de cette mesure.

Les avant-projets prévoient également l'octroi d'une prime de rattrapage unique en décembre 2016 à certains bénéficiaires d'une pension minimum garantie pour les salariés ou d'une pension minimum pour les indépendants. Cette prime équivaut à 0,7% du montant de chaque pension minimum payée mensuellement au cours de l'année 2016.

Les projets sont transmis pur avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaine.fed.be

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://www.borsus.belgium.be>